

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 14 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze juin

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**17 Titulaires****3 Suppléants**Pouvoir :**2**Votants :**22 Pour****0 Contre****0 Abstentions**

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYES, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREC, Jean-Pierre SABATIER, Paul BARD, Laurent MIRMAND, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Paul THIOLLIERE (suppléant), Michel JOUBERT, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD, Jean-Paul NICOLAS (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAUPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent excusé : Daniel FAVIER, Denis THOUMY, Roland LONJON.

Date de la convocation :
07 Juin 2022

Délibération n°
2022.06.18

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE
L'ISDND**

Conformément aux dispositions de l'article L 125-1 du Code de l'Environnement, « Toute personne a le droit d'être informé sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement du ramassage, du transport, du traitement du stockage et du dépôt des déchets ainsi que les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets ».

En outre, en application de l'article R 125-5 de ce même code « Les préfets sont tenus de créer une commission de suivi de site pour tout centre collectif de stockage qui reçoit ou est destiné à recevoir des déchets non inertes au sens de l'article R. 541-8 ».

Dans ce cadre, Monsieur le Président rappelle que par un courrier reçu le 23 septembre 2014, Monsieur le Préfet a fait savoir à Monsieur le Président du SYMPTTOM, sa volonté de créer une commission de suivi de site pour l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux située à Perpezoux, commune de MONISTROL sur LOIRE.

Cette instance a pour objet de promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.

La composition de cette commission a été fixée par le Préfet, conformément aux prescriptions de l'article L 125-1.

Cette commission est composée, à parts égales, de représentants de l'administration de l'Etat, représentants des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés; représentants de riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique et représentants des exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant. Elle est présidée par Monsieur le Préfet ou son représentant.

Dans ces conditions, cette commission de concertation, de dialogue et de surveillance se réunit sur convocation de son président.

En raison du renouvellement des délégués du SYMPTTOM, Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder, conformément à la réglementation en vigueur, à la désignation :

- d'un membre titulaire,
- d'un membre suppléant,

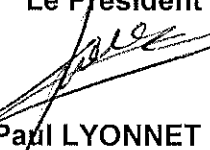
qui seront appelés à siéger au sein de ladite commission.

Il est rappelé qu'en application de cette même réglementation, Monsieur le Président doit désigner deux représentants du personnel pour représenter le collège des salariés (un titulaire et un suppléant).

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Paul LYONNET, en qualité de membre titulaire et Monsieur Laurent DUPLOMB en tant que membre suppléant pour siéger au sein de la commission de suivi de site de l'ISDND.
- **DESIGNE** Monsieur David ROUBY, en qualité de représentant du personnel titulaire et Madame Emilie PITAVAL en tant que représentante suppléante.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57
Le Président

Jean-Paul LYONNET